



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DILUANT À LAQUE

1. Identification

Identificateur de produit :	Diluant à laque
Autres moyens d'identification :	157-1, 157-4, 157-19, 157-205
Usage recommandé et restrictions d'utilisation :	Revêtements divers. Solvant pour les laques et les peintures.
Identificateur du fournisseur initial :	Gotham Industries Inc. 231 Rene A Robert Saint Therese (Quebec) – Canada J7E 4L1 www.gothamindustries.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (heures de service) :	CANUTEC - 1 (613) 996-6666 (24 heures)

2. Identification des dangers

Classification SGH :

LIQUIDE INFLAMMABLE – Catégorie 2
TOXICITÉ AIGUE – ORALE – Catégorie 3
CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 2A
TOXICITÉ POUR LA RÉPRODUCTION – Catégorie 1B
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – Exposition unique – Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – Exposition unique – Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – Expositions répétées – Catégorie 2
DANGER PAR ASPIRATION – Catégorie 1

Éléments d'information SGH

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentons de danger :

H225 – Liquide et vapeur très inflammables
H301 – Toxique en cas d'ingestion
H315 – Provoque une irritation cutanée
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux
H360 – Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H371 – Risque présumé d'effets graves pour les organes
H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H336 – Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



DILUANT À LAQUE

Conseils de prudence

Prévention :

P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 – Ne pas manipuler avant d’avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 – Tenir à l’écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d’ignition. Ne pas fumer.
P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 – Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d’éclairage/ antidéflagrant.
P242 – Utiliser d’outils ne produisant pas des étincelles.
P243 – Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 – Ne pas respirer les fumées/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 – Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P301 + P310 – EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302 + P361 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330 – Rincer la bouche.
P331 – Ne PAS faire vomir.
P337 + P313 – Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage :

P403 + P223 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 – Garder sous clef.

Élimination :

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux règlements locaux en vigueur.

Autres dangers connus :

Aucun connu.

3. Composition/Information sur les ingrédients

Substance ou mélange :

Mélange

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration
Méthanol	67-56-1	25.0 – 55.0 %
Toluène	108-88-3	45.0 – 75.0 %

Selon les connaissances du fournisseur et les concentrations applicables, aucun produit additionnel présent n'est classifié comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement et donc, ne requiert pas d'identification dans cette section.



4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais, éloignée du lieu contaminé, si sa respiration s'arrête ou est difficile, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Ingestion :	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration pulmonaire. Rincer la bouche puis faire boire un verre d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou qui a des convulsions. Consulter un médecin.
Contact cutané :	Retirer rapidement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inhalation :	Les vapeurs sont modérément irritantes pour les voies respiratoires. L'inhalation de fortes concentrations aéroportées peut également irriter les muqueuses, causer des maux de tête, des insomnies, des nausées, la confusion, la perte de conscience, des troubles digestifs et visuels et entraîner la mort. Ce liquide est hautement toxique lorsqu'il est aspiré accidentellement dans les poumons et peut causer une inflammation grave. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants : mal de tête, étourdissement, nausée, marche festonnante, confusion et inconscience. Des rapports ont associé la surexposition répétée et prolongée aux solvants à une lésion au cerveau et au système nerveux.
Ingestion :	En cas d'ingestion peut être mortel. En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et causer des lésions pulmonaires. Une petite quantité peut causer une torpeur mentale, une nausée et un vomissement provoquant une grave maladie, et peut produire des effets néfastes sur la vue ainsi qu'un risque de cécité ou la mort si aucun traitement n'est prodigué.
Contact cutané :	Une irritation modérée de la peau. Le contact répété ou prolongé peut causer le dégraissage ou l'assèchement de la peau, ce qui peut entraîner une irritation cutanée et une dermatite. Peut être absorbé par la peau en quantités toxiques ou mortelles. Symptômes de l'exposition : Dépression du système nerveux central avec mal de tête, stupeur, comportement non coordonné ou étrange, ou perte de conscience. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec la matière trempée de méthanol a causé des effets toxiques, y compris des effets sur la vue et la mort.
Contact avec les yeux :	Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux. Une concentration élevée de vapeurs ou le contact du liquide avec les yeux peuvent entraîner irritation, larmolement ou brûlure.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	
Notes au médecin :	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques :	Pas de traitement spécifique.



5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés :	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
Agents extincteurs inappropriés :	Ne pas utiliser de jet d'eau ou d'extincteurs d'incendie à base d'eau.
Dangers spécifiques du produit dangereux :	En cas d'une décomposition thermique ou lors d'un incendie, des vapeurs potentiellement dangereuses peuvent être dégagées.
produit de combustion dangereux :	Oxydes de carbone
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :	
Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :	Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Pour le personnel des services d'urgence :	Porter les équipements de protection individuelle.
Précautions environnementales :	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	
Déversement :	Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, etc. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :	Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Ne pas fumer lors de la manipulation. Garder le contenant clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conseils sur l'hygiène générale :	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains avec de l'eau et savon avant de manger et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les salles à manger.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Mettre à la terre tout équipement contenant ce produit. Une chambre réfrigérée serait préférable.



8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Ingrédient	Numéro CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Méthanol	67-56-1	VEMP	200 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 - Partie 1 : Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air.
			262 mg/m ³	
		VECD	250 ppm	
			328 mg/m ³	
Toluène	108-88-3	VEMP	50 ppm	
			188 mg/m ³	

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Il est recommandé de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Prévoir des postes de lavage oculaire et des douches de sécurité à proximité des lieux de travail.

Mesures de protection individuelle

Protection des mains :

Le port de gants imperméables est recommandé si le contact avec la peau ne peut être évité. Gants imperméables. Viton. Gants faits d'alcool polyvinyle. Gants de nitrile. Gants de butyle de caoutchouc.

Protection oculaire :

Lunettes protectrices contre les agents chimiques avec écrans latéraux ou lunettes anti éclaboussures.

Protection respiratoire :

Non requise si les lieux de manutention sont bien aérés. Dans les autres cas (fuites, déversements, vapeurs), utiliser un appareil à cartouches approuvé par le NIOSH.

Protection de la peau et du corps :

Éviter tout contact cutané en portant des chaussures, des gants et des vêtements de protection adéquats, sélectionnés conformément aux conditions d'utilisation et aux risques d'exposition. Le choix doit se faire en fonction de la durabilité et de la résistance à la perméabilité des matériaux. Porter des pantalons et des vestes de protection contre les agents chimiques, de préférence en caoutchouc butyle ou nitrile. Tablier résistant à l'huile.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique :
Couleur:

Liquide
Incolore

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif :

Non disponible

pH:

Non disponible

Point de fusion :

- 97.8 - (- 95)°C/ - 144 - (- 95)°F

point de congélation :

- 97.8 - (- 95)°C/ - 144 - (- 95)°F

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition :

> 64°C (> 148°F)

Point d'éclair :

4°C c.c. (39.2°F)



DILUANT À LAQUE

Taux d'évaporation :	Non disponible
Limites inférieures d'inflammabilité :	Non disponible
Limites supérieures d'inflammabilité :	Non disponible
Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	0.8240 g/mL
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible

10.Stabilité et réactivité

Réactivité :	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit
Stabilité chimique :	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses :	Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter :	Éviter la chaleur, les flammes nues et toute autre source possible ignition.
Matériaux incompatibles :	Combustibles puissants. Bases fortes. Acides. Peut corroder le plomb, l'aluminium, le magnésium et le platine. Éviter le caoutchouc naturel ou butyle et le néoprène. Éviter le contact prolongé avec le caoutchouc à base de nitrile et le PVC (Toluène). Peut réagir avec l'aluminium ou le magnésium métallique et dégager de l'hydrogène. Peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et enduits. Le contact avec ces produits peut entraîner une réaction violente ou explosive.
Produits de décomposition dangereux :	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et formaldéhyde.

11.Données toxicologiques

Toxicité aiguë:

CAS : 67-56-1

DL50 Orale (human) = 143 mg/kg
DL50 Orale (rat) = 1187 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin) = 17100 mg/kg
CL50 4 heures (rat) = 128.2 mg/L
CL50 6 heures (rat) = 87.6 mg/L

CAS : 108-88-3

DL50 Orale (rat) > 5580 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin) = 12196 mg/kg
CL50 4 heures (rat) = 12500 mg/m³

Renseignements sur d'exposition probables les voies : Contact avec la peau et les yeux, inhalation et ingestion.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation :

Les vapeurs sont modérément irritantes pour les voies respiratoires. L'inhalation de fortes concentrations aéroportées peut également irriter les muqueuses, causer des maux de tête, des insomnies, des nausées, la confusion, la perte de conscience, des troubles digestifs et visuels et entraîner la mort. Ce liquide est hautement toxique lorsqu'il est aspiré accidentellement dans les poumons et peut causer une inflammation grave. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants :



mal de tête, étourdissement, nausée, marche festonnant, confusion et inconscience. Des rapports ont associé la surexposition répétée et prolongée aux solvants à une lésion au cerveau et au système nerveux.

Ingestion :

En cas d'ingestion peut être mortel. En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et causer des lésions pulmonaires. Une petite quantité peut causer une torpeur mentale, une nausée et un vomissement provoquant une grave maladie, et peut produire des effets néfastes sur la vue ainsi qu'un risque de cécité ou la mort si aucun traitement n'est prodigué.

Contact cutané :

Une irritation modérée de la peau. Le contact répété ou prolongé peut causer le dégraissage ou l'assèchement de la peau, ce qui peut entraîner une irritation cutanée et une dermatite. Peut être absorbé par la peau en quantités toxiques ou mortelles. Symptômes de l'exposition : Dépression du système nerveux central avec mal de tête, stupeur, comportement non coordonné ou étrange, ou perte de conscience. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec la matière trempée de méthanol a causé des effets toxiques, y compris des effets sur la vue et la mort.

Contact avec les yeux :

Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux. Une concentration élevée de vapeurs ou le contact du liquide avec les yeux peuvent entraîner irritation, larmolement ou brûlure.

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme :

Toxicité pour la reproduction

Rat - Inhalation

Conséquences sur la paternité : Spermatogénèse (comme notamment l'appareil génétique, la morphologie du sperme, la mobilité et le nombre)
Des expérimentations ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur des animaux de laboratoire mâle et femelle

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Ce produit peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. En cas d'ingestion, peut pénétrer les poumons et provoquer une pneumonie chimique, lésions pulmonaires plus ou moins importantes ou la mort.

12. Données écologiques

Écotoxicité

toxicité :

CAS: 67-56-1

Mortalité CL50 - *Lepomis macrochirus* - 15,400.0 mg/l - 96 h

NOEC - *Oryzias latipes* - 7,900 mg/l - 200 h

CE50 - *Daphnia magna* (Grande daphnie) - > 10,000.00 mg/l - 48 h

Inhibition de la croissance CE50 - *Scenedesmus capricornutum* (algue d'eau douce) - 22,000.0 mg/l - 96 h

CAS: 108-88-3

CL50 - *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel) - 7.63 mg/l - 96 h NOEC

- *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête) - 5.44 mg/l - 7 d CE50 -

Daphnia magna (Grande daphnie) - 8.00 mg/l - 24 h Immobilisation

CE50 - *Daphnia magna* (Grande daphnie) - 6 mg/l - 48 h CE50 - *Chlorella*

vulgaris (algue d'eau douce) - 245.00 mg/l - 24 h

CE50 - *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes) - 10.00 mg/l - 24 h

Persistence et dégradation :

CAS: 67-56-1 – Rapidement biodégradable

CAS: 108-88-3 – Facilement biodégradable



DILUANT À LAQUE

Potentiel de bioaccumulation :

CAS: 67-56-1 – Cyprinus carpio (Carpe) - 72 d à 20 °C

Facteur de bioconcentration (FBC) : 1.0

CAS: 108-88-3 – Leuciscus idus(Ide) - 3 d

Facteur de bioconcentration (FBC) : 90

Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible

Autres effets nocifs:

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques.

13.Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

Réutiliser, quand possible. Les résidus de ce produit doivent être considérés comme des déchets dangereux spéciaux. Le niveau de danger du déchet de ce produit doit être évalué conformément à la réglementation en vigueur. L'élimination doit être effectuée par une compagnie de gestion de déchet autorisée, conformément aux réglementations nationales et locales.

Emballage contaminé :

Les emballages contaminés doivent être récupérés ou éliminés conformément aux règlements sur la gestion de déchets fédérale et provinciale.

14.Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IATA	IMDG
Numéro ONU :	UN1992	UN1992	UN1992	UN1992
Désignation Officielle de transport :	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol, Toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol, Toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol, Toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol, Toluène)
Classe de danger :	3 (6.1) 	3 (6.1) 	3 (6.1) 	3 (6.1) 
Groupe d'emballage :	II	II	II	II
Dangers Environnementaux :	Non	Non	Non	Non
Information additionnelle :	Sans objet	Sans objet	Sans objet	FS: F-E, S-D Arrimage et manutention : Catégorie B SW2



15. Informations sur la réglementation

Classification SIMDUT 1988 :

B2 – Liquides inflammables

D1B – Matières ayant des effets immédiats graves

D2A – Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques

D2B – Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques



16. Autres informations

Renseignements sur la FDS

Version:

1

Date (jj/mm/aaaa):

31/03/2017

Élaborée par :

CFT Canada

Abréviations :

VECD

Valeur d'exposition de courte durée

VEMP

Valeur d'exposition moyenne pondérée

L'information contenue dans ce document se base sur nos connaissances en date de la dernière version. Les utilisateurs doivent vérifier la pertinence et l'exactitude des informations fournies selon chaque utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie pour les propriétés spécifiques du produit. L'utilisation du produit n'est pas soumise à notre contrôle direct; par conséquent, il est de la responsabilité des utilisateurs de se conformer aux lois et règlements de santé et sécurité en vigueur. Le fabricant est libéré de toute responsabilité résultant de l'utilisation inadéquate.